



# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

ON S'ABONNE :

**Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr  
Six mois..... 9 fr.  
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PRIX DES INSERTIONS**

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RECLAMES, 10 centimes la ligne

Les annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

#### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
1	Jendi.	CIRCONCISION	Puy-l'Évêque, Masclat, Vayrac.	☉ P. L. le 6, à 7 h. 47 du mat.
2	Vend.	Oct. s. Etienne	Belmont, Lhospitalet, Aynac, Cagnac.	☽ D. Q. le 14, à 10 h. 41 du mat.
3	Samedi	Oct. de s. Jean	Cahors, Bagnac, Rouquayroux, Gignac	☾ N. L. le 21, à 3 h. 13 du mat.
				☽ P. Q. le 27 à 11 h. 33 du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

#### SERVICE DES POSTES.

DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. ERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30'	du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures	du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier, Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

### Cahors, 27 Décembre 1862.

Nous, Préfet du département du Lot,  
Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852;  
Vu les instructions ministérielles y relatives;

Arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. Les annonces judiciaires prescrites en vertu ou par application de l'article 696 du Code de procédure civile; les publications exigées par les articles 42, 46, 442 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société ou aux faillites, ainsi que toutes autres publications légales, autres que les annonces administratives, doivent être insérées, en 1863, dans les journaux, ci-après, savoir :

Pour l'arrondissement de Cahors,  
Le *Courrier du Lot*, journal politique et périodique, appartenant à M. Plantade, et publié à Cahors.

Pour l'arrondissement de Figeac,  
L'*Echo du Quercy*, journal non-politique et périodique, appartenant à M. de Trussol-Desépesse.

Pour l'arrondissement de Gourdon,  
Le *Gourdonnais*, journal non-politique, appartenant à M. Dauriac.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification; à vingt-huit centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Article 2. Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non-compris les droits d'enregistrement, à un franc cinquante centimes.

Article 3. Devront être insérées gratuitement dans les journaux désignés en l'article 1<sup>er</sup> les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire.

Article 4. Toutes les annonces administratives du département devront être insérées dans le **JOURNAL DU LOT**, journal politique et périodique, appartenant à M. Laytou, et publié à Cahors.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-et-un centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article 1<sup>er</sup>.

Article 5. Tout changement survenu dans le titre, la gerance, le personnel de la rédaction, le taux d'abonnement ou les conditions actuelles de publicité des journaux, pourra donner lieu à une nouvelle désignation de notre part.

Cahors, le 10 octobre 1862.  
Le Préfet du Lot, signé : M<sup>s</sup> P. de FLEURY.  
Approuvé : Paris, le 19 décembre 1862.  
Pour le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, empêché, et par autorisation,  
Le Directeur de la presse, signé : C<sup>e</sup> TREILHARD.  
Pour ampliation: Le chef de Division, signé: REBOUL.  
Pour copie certifiée conforme : Le doyen du conseil de préfecture, secrétaire-général, signé: BOURDIN.  
Pour copie collationnée conforme :  
Le Maire, CAVIOLE.

#### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 27 décembre 1862.

## ALICE

NOUVELLE

23

### CHAPITRE XIII.

(Suite.)

Mais Laure résista, parvint à se dégager et fit en courant quelques pas vers la maison. Achille la suivit et l'eut bientôt rejointe. Il la saisit par le poignet, et, le lui serrant avec rage, il dit d'une voix étranglée :

« Arrête, ou demain cette aventure sera publique ! »

Elle poussa un cri de douleur et d'effroi, cri perçant qui alla réveiller son père. M. d'Avigny se leva, s'habilla à la hâte, et, guidé par un second cri, dans lequel il reconnut distinctement la voix de sa fille, il arriva sur le théâtre de cette scène au moment où Laure épuisée allait être entraînée par Achille.

La reproduction est interdite.

*A la fin de l'année, nous devons prier plus instamment nos abonnés en retard pour le paiement de leur abonnement, de nous en adresser le montant aussitôt que possible.*

*La voie de la poste, par un mandat qui peut être délivré dans tous les bureaux, est la plus facile et la plus sûre.*

*Ceux des abonnés dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.*

#### L'abonnement se paie d'avance

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées au bureau du journal.

#### BULLETIN

Sur tous les points de la France, l'organisation de la Société du Prince Impérial se poursuit avec activité. Aucun retard n'est apporté dans l'exécution de cette œuvre éminemment bienfaisante dont l'Impératrice Eugénie a pris l'initiative. Bientôt un prêt modeste et intelligent pourra être fait aux familles laborieuses qu'un chômage occasionné par la rigoureuse saison d'hiver aurait mis dans la gêne.

Les opérations du suffrage universel sont terminées en Grèce. Le résultat est complètement favorable au prince Alfred. Cette élection agite vivement les esprits. L'assemblée constituante veut la maintenir, et l'un de ses premiers actes, disent les correspondances, sera d'accepter les îles Ioniennes, restituées au royaume Grec par la Grande-Bretagne et de nommer provisoirement l'amiral Canaris lieutenant-général. Celui-ci gouvernerait, au nom du jeune roi proclamé par le plébiscite.

« C'est exagérer et dénaturer le principe de la souveraineté nationale, dit le *Constitutionnel*, que de prétendre imposer la volonté d'un peuple — en supposant que le peuple Grec soit bien uni dans cette question — à l'Europe tout entière et surtout aux puissances protectrices,

A sa vue, le jeune homme s'enfuit, après avoir précipitamment lâché le bras de Laure, qui tomba presque sans connaissance sur le gazon. M. d'Avigny la releva, et, sans lui adresser un reproche, sans lui faire une question, il l'emporta plutôt qu'il ne l'emmena dans sa chambre. Déjà il lui prodiguait des soins empressés, lorsque M<sup>me</sup> d'Avigny, réveillée à son tour, accourut voir ce qui se passait. Il va de soi qu'elle ne garda point avec sa fille les mêmes ménagements que son mari. Au contraire, elle se répandit en invectives contre « le maudit séducteur qui avait failli porter atteinte à la pureté sans tache de son angélique Laure », et M. d'Avigny fut contraint de l'exhorter à plusieurs reprises à modérer ses éclats de voix, si elle ne voulait trahir aux domestiques une aventure qui devait rester un secret pour tout le monde.

Le lendemain, Laure était au lit et avait la fièvre; mais personne dans la maison, pas même Marie, sa curieuse et indiscrette femme de chambre, ne soupçonnait la cause de cette indisposition subite. M. d'Avigny sortit de grand matin pour se mettre à la recherche d'Achille et lui demander raison de sa conduite infâme. Mais il ne le rencontra nulle part. Après le déjeuner, il recommença ses courses; elles furent également vaines. Il avait déposé un billet chez Emery, il ne reçut point de réponse.

Le soir, vers sept heures, tandis que ses parents étaient à table, Laure, seule avec Marie, lui ordonna de ranger sa toilette et de serrer ses bijoux, éparés sur une commode. La femme de chambre obéit. Tout à coup elle poussa une exclamation de surprise et dit d'un air consterné :

sans lesquelles l'indépendance de la Grèce serait une chimère. »

Les feuilles de Saint-Petersbourg viennent de publier le texte du décret impérial qui nomme le grand-duc Michel lieutenant de l'Empereur dans le Caucase, en remplacement du feld-maréchal Bariatinski, dont la démission est acceptée. Le général Amienski est nommé gouverneur-général des provinces de Podolie et de Volhynie.

En Prusse, la situation n'a point changé. La presse est l'objet de mesures rigoureuses. Les journaux d'opposition sont saisis. La discussion est éludée. Il est à craindre que des événements graves surgissent de cet état de choses.

S'il faut en croire à des lettres de Naples et de Palerme, dit la correspondance Bayvet, une active propagande en faveur du prince Murat se fait en ce moment dans les Deux-Ciciles :

D'après les plus récentes dépêches de New-York, une bataille décisive a dû avoir lieu, le 13 décembre, entre les troupes fédérales et l'armée sécessionniste, aux environs de Fredericksburg. On dit que les confédérés ont attiré les généraux Sigel et Burnside au-delà du fleuve Rappahannock afin de lui fermer, le cas échéant, toute chance de retraite.

Le clergé mexicain vient de se déclarer en faveur de l'expédition française. Les archevêques de Guanajuato, de Lérida et de San-Luis ont offert leur appui au général Forey.

A. LAYTOU.

#### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 25 décembre.

On lit dans le *Moniteur* :

Par décret impérial sont nommés :

Conseiller de préfecture de l'Ariège, M. Terrier, avocat à Pau,

Secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, M. Monestier.

— Le nonce du Pape a remis à M. Drouyn de Lhuys dix mille francs pour la souscription des ouvriers de la Seine-Inférieure.

Le nonce a ajouté que Sa Sainteté regrettait que

« Mademoiselle, le bracelet d'or émaillé a disparu. — En êtes-vous sûre? demanda Laure en pâlisant. — Je ne le trouve nulle part, et je suis bien certaine de l'avoir attaché hier au bras de mademoiselle. Comme elle n'a pas voulu que je la déshabille, j'ignore... — En effet, reprit Laure avec un peu d'embarras, j'avais trop chaud, j'étais trop agitée pour me coucher tout de suite. Je commençais à mon insu à être malade... Mais ou aurai-je perdu mon bracelet ? — Mademoiselle n'est pas sortie hier. — Non, je ne me suis promenée qu'au jardin. Courez, Marie, l'explorer dans tous les sens. Je tiens infiniment à ce bijou; c'était un cadeau de mon père. »

Marie jeta sur elle un coup d'oeil défiant et sortit. Laure n'avait que bien peu d'espoir de retrouver le bracelet. Dans son trouble, elle n'en avait pas remarqué l'absence en se déshabillant. Mais elle se rappelait fort bien que la veille elle le portait au bras gauche, et que c'était par ce bras qu'Achille l'avait saisie. Elle se souvint même avoir senti alors, outre la pression de sa main de fer, une piqûre douloureuse, et, regardant son poignet à cet endroit, elle y découvrit la trace d'une goutte de sang. Plus de doute, le bracelet s'était cassé sous les doigts d'Achille, et, en fuyant, il en avait emporté les débris.

Elle tressaillit à cette idée et attendit avec anxiété le retour de Marie.

Celle-ci reparut enfin.

« Voici, dit-elle, deux petits morceaux du bracelet; mais j'ai eu beau chercher, je n'ai retrouvé que cela et un lambeau de la dentelle des manches de mademoiselle.

l'état de ses finances l'empêchât d'envoyer une somme plus considérable; mais il a voulu témoigner sa sympathie au peuple français, et sa gratitude pour les preuves de dévouement de la France.

Turin, 24 décembre.

Le nouveau ministre de Prusse, M. le général de Willisen, est arrivé à Paris.

— On lit dans l'*Opinion* :

Le bruit courait, depuis quelques jours, que M. Nigra allait quitter la légation italienne à Paris. On ajoutait qu'il devait être remplacé par le général de La Marmora, tandis que le baron Ricasoli serait envoyé comme lieutenant du roi à Naples. Ces bruits sont dénués de tout fondement.

Varsovie, 24 décembre.

Hier, la police a découvert l'imprimerie d'une feuille clandestine dont neuf numéros avaient déjà paru. Plusieurs arrestations ont été opérées à cette occasion.

New-York, 15 déc. (par le *City of Manchester*). On a reçu de Frédérikburg les détails suivants sur l'affaire du 13 :

L'infanterie fédérale engagea la bataille le matin. Les confédérés ripostèrent avec leur artillerie et arrêtèrent la marche de leurs adversaires. Mais ceux-ci ayant reçu des renforts recommencèrent le feu qui continua des deux côtés jusqu'au soir.

Le général Franklin, qui attaqua la gauche des confédérés, parvint à les faire reculer d'un mille. Les confédérés voulurent regagner le terrain perdu, mais ils furent repoussés et on leur fit 400 prisonniers.

Les fédéraux ont passé la nuit du 13 au 14 sur le champ de bataille.

Les fédéraux ont eu deux généraux tués, Jackson et Bayard, et cinq blessés.

Le général Longstrut, qui commandait la gauche des confédérés, a défendu les principaux ouvrages de fortification.

Le 14, les confédérés étaient occupés à étendre et à fortifier leurs positions. Les cadavres des fédéraux n'avaient pas été enlevés du champ de bataille.

On croit que quarante mille fédéraux ont été engagés dans cette affaire. Les confédérés auraient établi six lignes de défense derrière Frédérikburg. On croit que Burnside tentera une nouvelle attaque aujourd'hui.

Un grand nombre d'officiers fédéraux ont été tués. On pense que les pertes sont très-grandes de chaque côté.

Madrid, 24 décembre.

Il est inexact que M. Barrot ait proposé la conclusion d'un nouveau traité entre la France et l'Espagne au sujet du Mexique.

*Sénat.* — Le marquis de Miraflores et le marquis de Novaliches rectifient les assertions de M. Alvarez et combattent la politique du ministère. M. Luxuriaga, au contraire, parle en faveur du cabinet. L'orateur

Ce disant, elle fixait sur sa maîtresse un coup d'oeil scrutateur.

« C'est bien, laissez-moi dormir » dit Laure d'un ton bref en se retournant du côté du mur pour cacher sa rougeur et son émotion.

Au même instant, on remettait à d'Avigny une lettre ainsi conçue :

« Mon vieil ami,  
» Tu sais que personne n'a désiré plus vivement que moi une alliance entre nos deux familles. Tu ne suspecteras donc pas ma sincérité si je te déclare que je me vois à regret contraint de rompre le mariage. Ce matin, à un déjeuner de garçons à la campagne, M. Achille Emery s'est vanté tout haut d'avoir eu la nuit dernière un rendez-vous avec la fille dans votre jardin. Comme preuve de ce qu'il avance, il montre à qui veut le voir un bracelet que chacun a admiré au bras de Laure. Si Edmond était ici, il provoquerait sans doute cet insolent et il défendrait l'honneur de sa fiancée. Pardonne-moi de juger autrement des choses : je ne suis pas partisan du duel, qui ne répare rien et ajoute souvent un crime à une faute. D'ailleurs, j'en suis convaincu, mon fils ne serait pas heureux avec une femme qu'il saurait avoir manqué à ses devoirs, et dont la réputation ne serait plus sans tache. J'abandonne avec chagrin un rêve caressé vingt ans; Dieu n'a pas voulu qu'il se réalisât.  
» Je te serre la main avec la sympathie et la considération les plus profondes, et je te prie instamment de me conserver ton amitié.

» Marquis de ROCHEBRUNE. »

professe le plus grand respect pour la France et l'Empereur; il désire vivement une entente cordiale entre les deux pays; il reconnaît que l'Espagne a offensé l'Espagne, mais il ne croit pas néanmoins qu'on doive intervenir au Mexique.

Les séances du sénat sont suspendues jusqu'au 29.

Turin, 24 décembre.

Garibaldi est arrivé à Caprera le 22.

La reine de Portugal a chargé le ministre portugais de transmettre ses remerciements aux citoyens romains pour le cadeau de noces qui lui a été envoyé.

## Revue des Journaux.

### LE CONSTITUTIONNEL.

Depuis quelques jours, il est beaucoup question de réformes à Rome.

La Cour de Rome a fait connaître à diverses reprises, depuis deux mois, son intention d'accomplir certaines améliorations.

Il est inutile de dire que le gouvernement français a accueilli avec plaisir ces communications.

L'honneur, le mérite de l'initiative de ces mesures appartiennent au Saint-Père; mais comme l'étendue et la nature de ces réformes ne sont pas encore bien connues, nous croyons devoir attendre leur réalisation complète avant d'essayer de les apprécier.

### LA FRANCE.

Le prince de la Tour-d'Auvergne est resté plus d'une heure avec sa Sainteté qui l'a accueilli avec une émotion et une joie très significatives. Le Saint-Père, dont les rapports avec notre ambassadeur avaient été gênés par les malentendus qui faussaient alors la direction de notre politique en Italie, semblait soulagé d'un grand poids en parlant à cœur ouvert avec un envoyé dont le dévouement ne pouvait lui être suspect.

Le prince a demandé au Saint-Père la permission de s'exprimer avec une entière franchise, et il l'a fait avec une netteté que le Souverain-Pontife a paru approuver sans réserve.

Cette importante conférence se résume dans les termes suivants :

L'ambassadeur, tout en protestant des sentiments dévoués de l'Empereur, a insisté sur la nécessité de trouver, dans les dispositions conciliantes de la Cour de Rome, un point d'appui qui fortifierait ses amis et qui découragerait ses adversaires.

Le Pape a répondu avec une confiance très grande à ces ouvertures.

« Je suis disposé, a-t-il dit, à faire tout ce que vous me conseillerez; mais, encore une fois, vous verrez vous-même que j'ai fait bien des choses et que nous sommes calomniés. Ce n'est pas notre rôle à nous de faire parade du bien que nous accomplissons; mais comptez que je vous aiderai et que tout ce qui pourra être fait sera fait. »

Le prince de la Tour-d'Auvergne a été ensuite rendre visite au cardinal Antonelli, qui, sous une forme moins explicite peut-être, lui a tenu le même langage.

La réserve du cardinal s'explique par la raison, généralement ignorée en France, que le Pape a, en fait de politique intérieure, l'initiative entière, et qu'il tient fort à son autorité à cet égard. Le cardinal pouvait craindre, comme cela est arrivé déjà, de s'avancer pour reculer ensuite, faute d'ordres supérieurs. Mais, pour être plus réservée, ses protestations de sympathie et de bonne volonté n'en ont pas moins été significatives.

En somme, tout permet de penser que l'influence de notre nouvel ambassadeur à Rome, expression d'une politique aussi fran-

che que respectueuse et sympathique envers le Saint-Père, aura les résultats les plus favorables pour les rapports des deux cours et pour les grands intérêts qui s'agitent en Italie.

A. Renaud.

— Un premier résultat d'heureuse influence exercée par notre nouvel ambassadeur auprès de la cour de Rome, a été de ramener M. de Mérode à des sentiments plus justes envers le général de Montebello, dont l'attitude à Rome n'a cessé d'être, dans sa fermeté, aussi loyale, aussi bienveillante, que l'avait été celle du général de Goyon. La réconciliation de M. de Mérode avec l'honorable général a eu lieu dans les termes les plus sympathiques, à la suite d'une longue conférence que M. le prince de La Tour-d'Auvergne a eue avec le pro-ministre des armes.

A. Renaud.

### LE TEMPS.

Le Temps publie une lettre que lui adresse M. Albert Taehard, et qui traite de la crise cotonnière. Il est un moyen de venir en aide aux ouvriers atteints par le chômage, et il dépend des consommateurs eux-mêmes d'appliquer le remède au mal: Au lieu d'attendre que la baisse se soit faite sur le calicot que tous ceux qui ont besoin de cotonnades en achètent dès aujourd'hui, que les produits fabriqués restent sans débouché; « que le Gouvernement ouvre, devant nous, la marche des acheteurs; qu'il accapare tout ce qu'il lui faut pour une année, pour deux, pour trois ans, de cretonnes militaires ou de literie d'hôpitaux et à la paralysie partielle du grand corps industriel, il ne se joindra plus une pléthore de produits fabriqués; une saignée, Dieu aidant, pourra sauver le malade. »

### LA PRESSE.

M. E. de Cirardin croit devoir s'autoriser de la cession des îles Ioniennes à la Grèce, pour demander à l'Angleterre la restitution spontanée de Gibraltar à l'Espagne.

« Loin d'être nuisible à la Grande Bretagne, ajoute le publiciste de la Presse, cet acte lui serait profitable, car ce qu'il ferait perdre à la vieille politique de la féodalité maritime, il le ferait gagner à la nouvelle politique de la liberté commerciale, en même temps qu'il effacerait une des pages les plus honteuses de l'histoire britannique. »

Pour extrait: A. LAYTOU

## Chronique locale.

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1863, s'ouvriront à Cahors, le 2 février prochain, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Bouic, conseiller à la Cour Impériale. M. le Président sera assisté de MM. Dupuy et de Flanjac, juges au tribunal de première instance de Cahors.

Dans toutes nos Eglises, la solennité de la Noël a été célébrée avec pompe, au milieu d'un concours prodigieux de fidèles. L'ordre le plus parfait s'est maintenu dans toutes les paroisses.

Le 22 décembre dernier, le sieur B., homme de peine chez MM. D. et F., à Cahors, a été éconré à la maison d'arrêt. Depuis quelques jours, cet individu se rendait coupable de vols de chiffons au préjudice de ses maîtres. — Le sieur C., chiffonnier, qui le recelait, a été mis aussi en état d'arrestation.

faisait tout son possible pour ne voir en Laure qu'une personne comme tant d'autres, sans qualités ni défauts saillants, assez jeune pour subir docilement l'influence d'un mari et devenir sous une sage direction une femme aimable et attachée à ses devoirs. Mais, hélas! qu'il avait de peine à se la représenter ainsi! Malgré lui, elle lui apparaissait toujours telle qu'il l'avait vue si souvent dans les salons et dans son intérieur, et le découragement s'emparait de lui. Mais une voix séduisante, à laquelle il tâchait en vain de rester sourd, murmurait alors au fond de son cœur ces consolantes paroles: « Jamais Laure ne sera ta femme; non, c'est impossible; le Ciel ne le permettra pas! » Et, en dépit de sa raison qui lui criait le contraire, l'image d'Alice se plaçait à ses côtés, non pas triste et pâle comme il aurait dû la voir, mais fraîche et souriante et le regardant avec tendresse. Parcourait-il les montagnes abruptes des environs, il voyait Alice les gravir appuyée à son bras; il lui donnait la main pour franchir un ruisseau, il la portait dans les endroits dangereux, il entendait ses cris de surprise et d'admiration, il jouissait de son extase à l'aspect des sites grandioses qu'on découvre du haut de leurs cimes escarpées. S'enfonçait-il dans les allées ombreuses du parc, elle était là, vêtue de blanc comme à Auteuil et rayonnante d'amour et de beauté.

Et quand il s'occupait de l'intérieur du château, c'était encore le goût d'Alice qu'il consultait, à son propre insu, pour l'ameublement et la décoration. Tout y respirait plus d'élégance que de luxe et cette simplicité aristocratique, ce mélange du gracieux et du sévère qui devaient

Le service postal entre la France et l'Angleterre vient d'être l'objet d'une amélioration qui a bien son prix.

A l'avenir, les échantillons de graines et de drogues pourront être transportés par la poste entre la France et l'Angleterre, dans des petits sacs de papier ou de toile, comme cela se pratique déjà en France pour les échantillons de toute sorte.

Par une circulaire adressée, le 10 décembre 1862, aux autorités militaires, S. Exc. le maréchal ministre de la guerre a prescrit que dès l'arrivée des jeunes soldats de la classe de 1860 dans les différents centres d'instruction où ils doivent être réunis pour la seconde fois le 5 janvier prochain, il soit procédé, ainsi que cela a eu lieu l'année dernière pour ceux de la classe de 1859, à une revue de rigueur de tous les effets d'habillement et de petit équipement qu'ils ont emporté le 31 décembre 1861, en retournant dans leurs foyers. Cette revue sera passée dans chaque centre d'instruction par le général de brigade commandant la subdivision, assisté du sous-intendant militaire local. Les résultats de cette revue et ceux des diverses opérations qu'elle nécessitera seront résumés, par centre d'instruction, dans un état conforme au modèle joint à la circulaire ministérielle; cet état sera transmis au ministre par les soins du général commandant la division. Les jeunes soldats de la classe de 1861, qui vont rester sous les drapeaux jusqu'à la fin du mois de décembre courant, devront être prévenus que ceux d'entre eux qui ne rapporteront pas en parfait état de conservation les effets qui leur seront laissés, lorsqu'ils partiront le 1<sup>er</sup> janvier prochain pour retourner dans leurs foyers, seront conservés sous les drapeaux pendant une période d'instruction en sus.

Un journal publie la note suivante de M. le Ministre des finances :

« Il ne saurait être question de doubler ni même d'augmenter le cautionnement des notaires et autres officiers ministériels: toute modification à ce sujet ne pourrait, d'ailleurs, être faite que par une loi dont la libre discussion présenterait, pour les intéressés, toutes les garanties désirables. »

« Ce qui a pu donner quelque consistance au bruit dont s'agit, c'est que des propositions émanées de certains notaires, et adressées au ministre des finances, ont pour objet, sous prétexte d'amélioration des produits de l'enregistrement, de statuer que tous actes portant transmission de propriété immobilière, seraient passés en la forme authentique. Comme corollaire de la concession de ce monopole, les auteurs de ces projets proposent de doubler le cautionnement des notaires, et d'accroître ainsi les ressources de la dette flottante d'une somme importante à intérêts réduits. »

« La commission chargée par le ministre de rechercher les modifications dont les lois sur l'enregistrement seraient susceptibles, a repoussé, dès sa première séance, les propositions qui auraient pour conséquence de constituer, au profit du notariat, un monopole contraire à la liberté des conventions. »

« La rumeur qui s'est propagée dans le département de la Côte-d'Or est donc entièrement dénuée de fondement. »

Nous avons annoncé que l'Académie des Jeux Floraux avait déclaré la vacance de deux places de mainteneur, par suite du décès de MM. Dumège et de Mac-Carthy. L'élection est fixée au 9 janvier prochain. (Journal de Toulouse.)

### L'Yonne ayant publié les appréciations sui-

plaire avant tout à une femme distinguée. Ce salon si joli, si commode, aux murs ornés de glaces et de peinture, aux tables chargées d'albums, où l'on voit la violoncelle d'Edmond à côté d'un superbe piano, ce salon est un véritable sanctuaire des arts; un artiste est seule digne d'y régner. Alice seule peut s'asseoir à ce piano, s'étendre sur ce moelleux sofa, broder près de cette fenêtre garnie de fleurs odoriférantes. Elle seule aimera ce séjour, comprendra les beautés de cette nature agreste, préférera ce vieux manoir au fond de l'Auvergne à tous les plaisirs de Paris.

Hélas! comme il retombait de son ciel, le pauvre comte, lorsqu'un souvenir poignant, traversant tout à coup ses beaux rêves, le rappelait à la triste réalité! Poésie, amour, tout s'évanouissait pour lui; il ne restait dans son existence que vide et déception.

Reconnaissant enfin que la solitude, au lieu d'affermir son âme, ne faisait que l'amollir, parce que rien ne le distrairait de la pensée d'Alice, il résolut de retourner à Paris et de demander que son mariage avec Laure eût lieu au mois de novembre.

Il faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'il reçut une lettre de son père. Le marquis le rappelait à se hâter, et manifestait la plus vive impatience de le voir. Edmond crut qu'il s'agissait de presser le mariage, mais il ne s'expliqua point l'air de gâté et de mystère de ces quelques lignes, ni leur ton légèrement narquois.

« Ah! se dit-il, c'est comme cela qu'on écrit à un fiancé heureux; mais à moi! »  
Et un sourire amer effleura ses lèvres.

vantes sur l'impôt des voitures et des chevaux, « Celui qui est propriétaire d'une voiture, sans être propriétaire d'aucun cheval attelage, ne saurait être imposable pour cette voiture, alors même qu'il s'en servirait habituellement en y attelant des chevaux de louage; il ne possède pas, en effet, une voiture attelée dans le sens de la loi. » vient de recevoir un Communiqué qui détruit son interprétation et dont voici le texte :

« Cette interprétation étant contraire aux instructions émanées du ministre des finances et pouvant entraîner des défauts de déclaration qui causeraient aux contribuables des doublements de taxe, il est à propos de la rectifier. »

« On ne doit, en effet, imposer les voitures qu'autant qu'on peut les considérer comme attelées; mais ce n'est point l'attelage que l'on impose, c'est la voiture. Il est dit, en effet, dans les instructions précitées :

« Bien que les voitures attelées soient seules les imposables, les taxes énoncées au tarif comme applicables aux voitures comprennent non une somme indivisible due pour l'équipage entier, mais la somme particulière qui est afférente à la voiture prise isolément. Il faut, par conséquent, pour établir l'impôt dû par un contribuable, chez qui l'on trouverait les deux éléments de cotisation, faire deux applications de tarif, l'une aux voitures, l'autre aux chevaux, et réunir ensuite les deux produits. »

« Il résulte de ce qui précède qu'un contribuable possesseur de voitures qui n'attellerait qu'avec des chevaux non passibles de la taxe, tels que les chevaux employés exclusivement ou en partie à l'agriculture, à l'exercice d'une profession sujette à patente, etc., devait cependant être imposé, s'il faisait usage de ces voitures pour son service personnel ou celui de sa famille; mais on ne lui appliquerait que la taxe afférente aux voitures. »

Depuis plusieurs années, de nombreuses pétitions adressées au Sénat de tous les points de la France demandaient que l'exercice de la médecine vétérinaire fût réglementé. Ces pétitions, appuyées sur les plus graves motifs d'intérêt général, ont été prises en sérieuse considération. La question, après avoir été étudiée sous toutes ses faces par le conseil général de l'agriculture, avait fait l'objet d'un rapport et d'un projet de règlement général adressé ensuite au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat vient de renvoyer ces pièces au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en les accompagnant d'un avis longuement motivé. D'après cet avis, un certain nombre de modifications devront être apportées au projet primitif, et l'on espère qu'un décret sera rendu très-prochainement pour le transformer en règlement définitif.

E.-B. GULLAUD. — (Patrie.)

La faculté d'affranchir soi-même, au moyen de timbres-postes, les lettres que l'on jette à la boîte, ne s'étend pas seulement, on le sait, à ces dernières. On peut également affranchir, par le même moyen, les journaux, prospectus et autres imprimés que l'on expédie par la poste. Mais il existe pour les feuilles imprimées, pliées et placées sous une bande étroite, un inconvénient qui n'a pas lieu pour les lettres closes sur tous les sens, inconvénient qui peut avoir les plus graves conséquences et qu'il est utile de signaler. Lorsqu'on jette dans la boîte des lettres d'une dimension étroite au moment où des imprimés sous bande s'y trouvent déjà déposés, ces lettres peuvent s'engager dans les plis de ces imprimés et s'y enfoncer parfois au point d'y demeurer inaperçues. Quelques exemples de ce fait ont été signalés, comme ayant

Puis il ajouta aussitôt :

« Mon père m'aime trop et connaît trop bien l'état de mon cœur pour prendre ce ton avec moi quand il est question de Laure; il doit y avoir autre chose. »

Et autant par obéissance que par curiosité, il partit sur-le-champ.

Nous savons quelles nouvelles l'attendaient, et nous passerons sous silence la joie qu'elles lui causèrent. Disons seulement que cette joie ne fut pas sans mélange; il plaignait d'Avigny, que, depuis son enfance, il avait toujours aimé et respecté, et il éprouvait aussi de la compassion pour Laure. Quant à Achille, il le méprisait trop pour s'offenser de sa conduite.

Sans la part qu'il prenait au chagrin de son ami, le marquis eût été au comble du bonheur, car il avait observé de ses propres yeux et reconnu Laure indigne de son fils. Mais comme Edmond, il s'affligeait pour ce pauvre père, si cruellement puni de sa faiblesse envers sa femme et de son idolâtrie pour leur enfant.

Plus de huit jours s'étaient écoulés depuis l'aventure de M<sup>lle</sup> d'Avigny, et pourtant Alice ignorait encore. Elle et sa mère vivaient si retirées que les bruits du monde n'arrivaient pas jusqu'à elles. Rien ne troublait leur paisible existence, et le souvenir du comte était la seule chose qui vint mêler de l'amertume au bonheur dont Alice jouissait depuis la restitution des trente mille francs. Elle luttait bien de toutes ses forces contre le pouvoir de ce trop cher souvenir, elle se faisait violence pour ne montrer qu'un visage serein et ne paraître occupée que du prochain retour de son père. Mais son cœur n'était pas de ceux qui oublient, et une mélancolie profonde restait peinte, malgré elle, sur ses traits pâles et amaigris.

Vicomtesse de LERCHY.

La suite au prochain numéro.

### CHAPITRE XIV.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Paris, que faisait le comte de Rochebrune ?

En homme d'énergie, il s'efforçait de reconquérir le calme résigné que lui avait ravi la réhabilitation de Norbert. Il était toujours résolu à consommer le sacrifice de la piété filiale, mais il voulait se sacrifier avec courage, et non comme une victime qu'on traîne à l'hôtel. Il

eu lieu tout récemment encore. Des lettres trouvées dans des imprimés sous bande expédiées de Paris ne portaient sur l'enveloppe la désignation d'aucun bureau de départ et n'avaient simplement que le timbre-poste que l'on avait mis dessus avant de les jeter à la boîte.

Il y aurait un moyen aussi simple que facile d'éviter l'inconvénient dont il s'agit; ce serait de placer deux boîtes à chaque bureau de poste: une pour les lettres, et l'autre pour les journaux et les imprimés.

THÉÂTRE DE CAHORS.

M<sup>lle</sup> Adéline LACOMBE chante, demain, le rôle de *Léonor*, dans la *Favorite*. Nos confrères de Toulouse nous adressent plusieurs lettres fort élogieuses en faveur de cette charmante actrice qui a obtenu de si brillants succès au théâtre du Capitole. — L'arrivée de M<sup>lle</sup> Adéline Lacombe à Cahors, est donc une bonne fortune pour nos dilettanti qui viendront, nous n'en doutons pas, applaudir en foule au talent incontestable et généralement apprécié de notre nouvelle cantatrice.

On nous donne aussi de très bons renseignements sur le baryton M. Desterac.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Le parlement est prorogé. On croit qu'il ne se réunira de nouveau que le 20 janvier. Les députés sont partis à l'exception de 80 ou 100 qui habitent Turin. Le silence de la tribune laisse dans les journaux un grand vide, mais c'est là un petit malheur, surtout si ce silence contribue à l'apaisement des esprits.

Certaines feuilles annoncent avec une assurance de nature à inquiéter les gens crédules, que la France veut la restauration de l'autorité pontificale dans les Légations, les Marches et l'Ombrie. Les Mazziniens tirent parti de ce bruit pour rendre le gouvernement impopulaire en Italie. Les missionnaires anglicans, à Naples, ne dédaignent pas d'exploiter ce même bruit, afin de se faire plus facilement des prosélytes, parmi les patriotes des provinces méridionales.

— Une circulaire ministérielle, datée de Rome, 20 décembre, ordonne la prochaine rectification des listes électorales, sauf à Rome, où l'on s'attend à des dispositions spéciales.

Le Pape a contribué pour 300,000 fr. à la construction de la nouvelle enceinte de Civita-Vecchia.

Suivant des lettres, le denier de Saint-Pierre serait augmenté.

Les journaux romains prétendent que tous les couvents de Naples seront supprimés le mois prochain.

A Naples, les froids et les neiges n'ont pas supprimé les bandes qui montrent un acharnement atroce. Une bande a brûlé vif un garde national à Faéto.

PRUSSE.

Dans l'audience de réception du 22 décembre, l'ambassadeur de France, M. le baron de Talleyrand, a fait allusion aux rapports plus intimes que les traités du 2 août ont établis entre les deux nations.

Le roi a dit dans sa réponse que les relations de la France et de la Prusse deviendraient encore plus amicales par la mise en vigueur de ces traités, et que la bonne entente existant entre les deux cours avait reçu, par l'élevation de leurs envoyés au rang d'ambassadeurs, une expression identique qui sera pour les deux nations un nouveau gage d'amitié.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 18 décembre :

Les débats du procès politique continuent. Plusieurs incidents se sont élevés sur la compétence des tribunaux militaires et sur les lois qui doivent être appliquées dans la cause. Le jugement ne sera rendu, selon toute probabilité, qu'après demain. Les juges paraissent toujours disposés à condamner les inculpés comme coupables d'avoir formé une société secrète dans le but d'organiser une armée révolutionnaire, que les avocats qualifient de société d'assistance mutuelle.

— Les bruits qui ont couru sur la prochaine annexion de la Lithuanie à la Pologne sont inexacts. Ce qui est probable, c'est l'autonomie des deux pays.

RUSSIE.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* donne un démenti au Nord au sujet de la prétendue demande faite par les cours de France, d'Angleterre et de Russie pour l'abrogation de l'article de la Constitution hellénique, qui oblige le souverain à professer le culte grec.

GRÈCE.

Les élections des représentants se sont terminées assez tranquillement. Un grand nombre de citoyens se sont abstenus de voter. Le résultat final de l'élection ne peut pas être encore connu, puisqu'il reste quatre jours entiers pour le vote; mais on sait déjà que sur le chiffre de 480,000 électeurs, plus de 100,000 ont déjà inscrit le nom du prince Alfred. Il n'y a en tout qu'une vingtaine de voix données soit au duc de Leuchtenberg, soit au prince Amé-

dée, soit à la République. Le parti de la violence est resté seul maître de la situation, et il a rempli les urnes à son gré.

L'Angleterre n'a pas cessé ses intrigues malgré la convention du 4 courant, et elle continuera ses menées au sein de l'Assemblée nationale.

La classe des propriétaires et des négociants commence à s'inquiéter vivement de la situation du pays. On est extrêmement alarmé des perspectives de l'avenir. A Syra, des voleurs ont dévalisé le consulat de France. Le même coup devait avoir lieu à Pallessia, chez notre ambassadeur, il y a quelques jours. Mais Pallessia est bien gardée par des fusiliers de l'amiral Touchard. Le pays appelle tout bas une occupation française.

— Nous apprenons, au dernier moment, que l'Assemblée nationale grecque a l'intention de maintenir le plébiscite qui appelle le prince Alfred d'Angleterre au trône des Hellènes. C'est une grave complication pour la politique extérieure.

MEXIQUE.

De nombreuses villes ont fait des prononciamientos en faveur de l'intervention française.

On assure que Juarez a l'intention d'occuper Tlascala, et de s'opposer à la marche des Français par Piedras-Negras.

Si les Français prenaient Puebla, Juarez submergerait Mexico.

Le général Marquez occupe Calchinda pour les Français.

Une proclamation de Juarez décrète de mort les porteurs de dépêches françaises.

Les communications entre les côtes et l'intérieur sont coupées.

Des tentatives pour exciter une démonstration à Tlascala en faveur de Juarez ont échoué; les habitants crient: Vivent les Français.

Pour extrait : A. LAYTOU.

NOEL.

De toutes les fêtes consacrées par le christianisme, il n'en est point qui soit plus riante et plus gracieuse, plus touchante, que celle de Noël.

C'est le jour commémoratif de la naissance du Christ, c'est la fête de la famille; car le Sauveur du monde a dit: *Laissez venir à moi les petits enfants*. Il y a sans doute dans notre religion des solennités plus importantes, telles que Pâques, la Pentecôte; il n'y en a pas qui aient un caractère plus intime et plus joyeux. Ce jour-là semble marquer une halte dans la discorde, dans les rudes labeurs de la vie; il rappelle aux riches qu'il y a des pauvres, il rappelle aux pauvres que le Fils de Dieu a voulu naître parmi eux, vivre de leur vie, leur révéler les joies du sacrifice et les consolations du travail.

Il n'est point de palais, point de chaumière, dans la chrétienté entière, où Noël passe inaperçu; chacun le fête, en se conformant aux usages traditionnels, légués par les ancêtres, et inspirés par le caractère particulier de chaque race. En France; pendant le moyen-âge, on représentait dans les églises une sorte de pièce, avec décors et scènes. On voyait l'étable, la crèche qui fut le berceau du Christ, la Vierge penchée sur son fils, saint Joseph, les rois Mages en adoration, etc. Le goût, en s'épurant, condamna et supprima cette mise en scène; mais elle subsista longtemps encore en Espagne, où elle avait pris le caractère d'une véritable mascarade, fort déplacée dans le temple de Dieu. On y entendait des instruments bryants, des tambours de basque, des castagnettes, des flûtes, des violons. Toute l'assistance, masquée, revêtue de costumes bouffons, armée de bougies allumées, se mettait à danser dans l'église devant la crèche, et la tradition rapporte que ces danses n'étaient pas aussi saintes que celle qui fut exécutée par David devant l'arche.

De tous ces divertissements on a conservé seulement le *veillon*, repas que l'on fait après la messe de minuit. Dans un grand nombre de localités, les enfants ont conservé l'usage de placer devant l'âtre un sabot ou bien un soulier, pour contenir les présents que le bonhomme Noël vient leur apporter. Ce personnage fantastique, espéré, attendu, reste toujours invisible. On se promet de ne point s'endormir, mais le sommeil est plus fort que la curiosité et vient clore les paupières que l'on essaie vainement de tenir entr'ouvertes. Du reste, le bonhomme Noël est malicieux; il apporte quelquefois des présents emblématiques, qui symbolisent quelque gros défaut, ou bien encore des instruments coercitifs; qui font allusion aux peines méritées dans le passé; aux moyens de répression projetés pour l'avenir, et qui sont représentés par un paquet de verges.

Noël est la fête la plus considérable de l'Allemagne, et aucun pays chrétien n'a su marquer ce jour d'un caractère plus poétique et plus touchant. Depuis le palais du souverain jusqu'à la hutte la plus pauvre, toutes les demeures sont ornées, la veille de Noël, de l'arbre du Christ.

On choisit une branche de sapin, ou même un arbre entier, et l'on couvre tous les rameaux de bougies colorées, de fruits, de sucreries de tous genres. Les présents du jour de l'an se distribuent en Allemagne à Noël, et autant que leur nature le permet, ils sont suspendus à l'arbre illuminé. Si leur dimension ou leur poids s'oppose à ce qu'ils soient retenus aux rameaux par des rubans de couleur vive, on les place tout au moins à leur ombre. Les enfants sont sequestrés dans une chambre écartée et obscure. Quand l'heure est venue, les portes s'ouvrent et toute cette bande se précipite bruyamment sur l'arbre étincelant.

Les présents s'échangent, les remerciements se croisent, les cris de surprise et de joie se font entendre de tous côtés. On s'embrasse avec reconnaissance... — Et lorsque les années ont passé sur les souvenirs d'enfance, elles n'ont pu les atteindre ni les amoindrir, car les joies qui marquaient ce jour n'ont pas été purement égoïstes: chaque famille a préparé pour les familles plus pauvres des vêtements chauds, des présents utiles. Les enfants ont presque toujours travaillé à ces préparatifs, achetant ainsi par l'exercice de la charité, le droit d'éprouver un plaisir sans mélange. On parle de Noël, on travaille pour Noël, bien des semaines à l'avance; on s'en souvient pendant toute l'année, et l'on se reporte avec attendrissement, pendant toute sa vie, à cette soirée heureuse entre toutes, passées au sein de la famille augmentée de quelques amis intimes.

Paris, qui est la ville cosmopolite par excellence, et qui compte dans sa population près de cent mille Allemands, Paris a emprunté à l'Allemagne cette fête de famille. Chaque année voit augmenter le nombre des arbres de Noël. L'usage s'en est introduit dans le grand monde par les ambassadeurs allemands, qui d'habitude convient quelques invités à cette soirée essentiellement patriotique pour eux. L'exemple qu'ils donnent s'est propagé, et l'on organise, dans un certain nombre de familles, la soirée de Noël. Cet usage est excellent, et l'on ne saurait trop l'encourager.

(Mode Illustrée).

Paris.

26 décembre.

Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Nous apprenons avec regret que Son Eminence Mgr Morlot, archevêque de Paris, est assez sérieusement indisposé.

— Madame la baronne de Budberg a reçu aujourd'hui, en audience solennelle, les dames du corps diplomatique.

— Lundi a eu lieu la clôture de la session du conseil général de la Seine, ouverte le 8 de ce mois. Le soir, l'Empereur a donné un grand dîner au palais des Tuileries à MM. les conseillers ayant à leur tête M. Haussmann.

— M. Michel chevalier, président de la section française du jury international de l'Exposition universelle de Londres, a eu l'honneur de présenter à S. M. l'Empereur et à S. M. l'Impératrice la collection, en six volumes, des rapports des jurés français sur l'Exposition.

— Le 5 janvier, à onze heures et demie, la société des artistes musiciens exécutera, à Notre-Dame, la célèbre messe de *Requiem* de Mozart, à la mémoire des archevêques inhumés dans les caveaux de la Basilique.

— On travaille activement dans tous les ateliers artistiques de la capitale, en vue de l'Exposition de peinture et de sculpture, qui ouvrira au mois de mai prochain, au palais de l'Industrie des Champs-Élysées.

— La circulation générale a déjà pris ses habitudes par le boulevard du Prince-Eugène, inauguré le 7 de ce mois, si bien que cette magistrale voie est déjà l'une des plus animées de la capitale.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

M. Persoz, fils, vient de découvrir un procédé fort simple pour distinguer, avec plus de facilité qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la nature complexe de certains tissus :

Avez-vous entre les mains un échantillon douteux? Qu'est-ce? est-ce un mélange, de laine, de soie, de coton, de la soie pure, de la laine? rien de si simple que de trancher la question.

Plongez l'échantillon dans le chlorure de zinc; s'il n'y a que de la soie, il s'y dissoudra tout entier; s'il y a un résidu, c'est que le tissu contiendra de la laine ou du coton, ou l'un et l'autre.

Coton ou l'aine?

Reprenez l'échantillon déjà débarrassé de la soie qu'il renfermait, et traitez-le par de la soude ou de potasse caustique en solution aqueuse à 5 ou 10 centièmes. S'il n'y a que de la laine, la potasse dissoudra le tout; s'il y a du coton, il restera un nouveau résidu qui représentera les fibres végétales mêlées à l'étoffe.

Ainsi, avec le chlorure de zinc, l'oxide de cuivre ammoniacal et la potasse ou la soude, tout le monde sera à même de reconnaître une fraude; si les fils de soie, laine, coton, lin, chanvre échappent à l'œil de l'observateur au milieu d'un tissu de nature complexe ils deviennent ainsi parfaitement reconnaissables par les réactifs de la chimie. Encore un nouveau service rendu à l'industrie par la science.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins. — Il y a décidément reprises d'affaires à Bercy, à l'Entrepôt et dans les pays viticoles. On peut coter en moyenne 10 francs de mieux par fût (de 210 litres) qu'au début du mois. Il n'en est point de même à l'égard des alcools, dont la tenne reste faible et dépréciée. Les trois-six betteraves font de 60 à 61 fr. l'hect. Les Montpellier un peu plus fermes, ne sortent pas des 95 francs. Les tafias sont offerts dans les 55 à 60 francs selon goût et provenance. (Bayvet.)

Nous recommandons à nos lecteurs le *Monde Illustré*, qui, par l'importance de son tirage, la beauté de ses gravures, l'intérêt de sa rédaction, est au premier rang dans la presse illustrée.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 27 décembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.
Froment..	486	124	22'16	78 k. 240
Mais.....	230	484	13'88	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

26 décembre 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 85	» 25	» »
4 1/2 pour 100 .....	97 55	» »	» 20

27 décembre.

Au comptant :			
3 pour 100 .....	69 85	» »	» »
4 1/2 pour 100 .....	97 75	» 20	» »

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 28 décembre 1862.

Première représentation de M<sup>lle</sup>

ADÉLINE LACOMBE

Première chanteuse des principaux théâtres de Bordeaux, Lyon, Toulouse.

Première représentation de

M. DESTERAC

Premier Baryton

Troisième représentation de

M. MENDIOROZ

premier prix du Conservatoire impérial de musique.

LA FAVORITE

Grand-Opéra en 4 actes.

QUAND ON ATTEND SA BOURSE

Vaudeville en un acte.

Les Bureaux s'ouvriront à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 25 décem. Sauret (Bernard), St-Georges.
- 25 — Cammas (Pierre), rue Mordaigne.
- 25 — Satti (Marie-Joseph.-Anne), rue du Lycée.
- 27 — Barve (Anne-Eulalie), naturelle, rue des Élus.

Décès.

- 25 — Roufflé (Alexis), jardinier, 74 ans, Cahessut.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le *Courrier du Lot* au n° 1462, du 24 décembre 1862.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

Marie Verdé, veuve Bouges, sans profession, domiciliée sur la commune de Frayssinet-le-Gélat vendit par acte retenu par M<sup>e</sup> Cangardel, notaire à Marmillac, le 16 mars 1861, un corps de domaine situé sur ladite commune de Frayssinet-le-Gélat, pour la somme de 4,000 francs.

Le sieur Condamine, meunier, sur la commune de Frayssinet-le-Gélat, en vertu de sa créance inscrite, a fait signifier une surenchère du dixième du prix.

Le sieur Condamine étant décédé, ses héritiers poursuivent à représentation la surenchère.

En conséquence, le 21 janvier prochain, en la chambre des criées du tribunal de Cahors, ces immeubles seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de 4,400 fr.

Signé à l'original,

Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Les splendides gravures, HENRI IV ET SES ENFANTS; FRANÇOIS I<sup>er</sup> CHEZ LÉONARD DE VINCI — JANE GRAY; LORD STRAFFORD, offertes les années précédentes par le MONDE ILLUSTRÉ à ses abonnés, ont obtenu un tel succès (44,000 gravures demandées en deux ans), que l'administration du journal, pour répondre au goût de ses abonnés, vient de traiter avec une grande maison de Londres pour la publication en France des chefs-d'œuvre de la gravure anglaise.

VINGT-QUATRE gravures au burin, du format du MONDE ILLUSTRÉ, seront publiées en 12 livraisons, une chaque mois dans le courant de 1863; chaque gravure sera accompagnée d'un texte explicatif; l'ensemble des 12 livraisons, ou même seulement de six, formera un *keepsake* auquel rien de ce qui se publie en France ne peut être comparé. Cette publication, qui aura pour titre: LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE, est mise à la disposition de tout abonné ancien ou nouveau du MONDE ILLUSTRÉ, moyennant la somme de 2 fr. 50 pour les six premières livraisons (plus 1 fr. 50 pour le port dans les départements), et de 15 fr. pour les douze livraisons (plus 3 fr. pour le port dans les départements).

L'éditeur anglais a pu livrer par avance à l'Administration du MONDE ILLUSTRÉ, un petit nombre de gravures qui ont été réunies en volumes et qui sont à la disposition des abonnés qui désiraient offrir cet album comme objet d'étrennes. — Ces volumes, composés de 24 gravures, seront vendus aux abonnés 15 fr. brochés, et 20 fr. reliés et dorés sur tranches (ajouter 3 fr. pour le port dans les départements).

# LE MONDE ILLUSTRÉ

Le moins cher des journaux illustrés ne publiant que des dessins inédits, — de tous le plus répandu — le **MONDE ILLUSTRÉ**, d'une scrupuleuse moralité, est le véritable journal de la famille. — Chronique du jour par ses dessins d'actualité, — musée par ses illustrations, — encyclopédie par la variété de ses matières. — Imprimé avec luxe, enrichi de dessins exécutés par les meilleurs artistes, il doit son immense succès à l'intérêt de son texte, à la beauté et à l'exactitude de ses gravures. — En parcourant le **MONDE ILLUSTRÉ**, le lecteur assiste de son fauteuil à tous les événements qui occupent l'attention pu-

blique, qu'ils se passent en France ou en Chine, au Mexique ou en Grèce. — Le **MONDE ILLUSTRÉ** ne donne que des dessins inédits et ne procède pas comme quelques publications qui ne reproduisent que d'anciennes gravures déjà publiées, gravures qui, au moment de cette seconde et parfois même troisième et quatrième réédition, n'ont souvent d'exact que la légende qui les accompagne. — Ces publications, n'ayant pas de frais de correspondants, de gravures, de rédaction, peuvent se vendre à très-bas prix; c'est ainsi que l'une d'elles, le **Globe illustré**, a pu mettre les prix de son abonnement à 13 fr. pour un an et de son numéro à 0 fr. 20.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 24 fr. pour un an. — 11 fr. pour 6 mois.  
 6 fr. pour trois mois. — (Sans primes.)

Un abonnement d'un an et les douze livraisons de la publication des CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. . . . . **36**

Ajouter 3 fr. pour le port dans les départements.

Un abonnement de 6 mois et les six premières livraisons de la publication des CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. . . . . **18 50**

Ajouter 1 fr. 50 pour le port dans les départements.

On ne souscrit pas pour moins de 6 livraisons, partant des 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

Les gravures: Henri IV et ses enfants; François I<sup>er</sup> chez Léonard de Vinci. — Jane Gray, et Lord Strafford sont toujours à la disposition des abonnés.

Un abonnement d'un an et les primes de HENRI IV et FRANÇOIS I<sup>er</sup> (prises dans les bureaux). . . . . **26**

Un abonnement d'un an et les primes de JANE GRAY et LORD STRAFFORD (prises dans les bureaux). . . . . **28**

Ajouter 2 fr. pour recevoir ces gravures à domicile et parfaitement emballées.

La collection des 11 volumes est de 127 fr. — L'administration a toujours à la disposition de ses abonnés qui désirent compléter leur collection, des anciens numéros (prix du numéro 40 c. par la poste). — Les bureaux de vente et d'abonnement sont: 24, boulevard des Italiens. — L'administration est 15, rue Breda. Toutes les communications, etc., doivent être adressées au Directeur du MONDE ILLUSTRÉ, 15, rue Breda.

En vente chez M<sup>me</sup> veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département

# CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

## DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1863

Contenant les Adresses des principaux Négociants, commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours, chez M<sup>me</sup> Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; les ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

### Aux Fabriques de France MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénélon.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
 ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE.

### VINCENS, pépiniériste,

A CAHORS (Lot).

Le sieur VINCENS, pépiniériste, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, pour cause de fin de bail de l'une de ses pépinières, il livrera, jusqu'au 15 janvier prochain seulement, pour alignements, reboiser ou orner, des arbres de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> choix, à un très-grand rabais.

Aux conditions ordinaires, on trouvera chez lui un grand assortiment d'arbres fruitiers et d'agrément, de toute espèce et variétés, premier choix. Comme par le passé; il se charge de toute sortes de plantations.

### PÂTISSERIE

Le sieur PÉRET, Victor, prévient le public qu'il vient d'établir une maison de Pâtisserie et Confiserie à Cahors, rue de la mairie

Une grande expérience, acquise par un travail sérieux, le met à même de fournir ce qui se fait de mieux dans sa partie.

Assortiment d'étrennes pour le jour de l'an. — Bonbons et cartonnages des meilleures maisons de Paris.

### CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartrouse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

## EXPOSITION DES ÉTRENNES 1863

### Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

Paroissiens. — Livres de prières, de mariage, de communion, publications illustrées pour l'enfance, la jeunesse et l'adolescence, reliures simples ou de luxe.

Toutes les nouveautés publiées en ce genre.  
 Boîtes-cartonnages, instructives et amusantes.

Contes de Perrault, illustrés de 38 grands dessins par Gustave Doré, 1 vol. in-8°, cartonnage doré. . . . . fr. 70 »

Aventures du baron Munchhausen, traduction nouvelle par Théophile GAUTHIER, illustrées de 155 dessins de Gustave Doré, 1 vol. in-4°, cartonnage doré. . . . . 20 »

La journée de Mademoiselle Eili, vignettes de Frolich, texte par un papa, cartonné. . . . . 4 »

Scènes de l'Alphabet, théâtre enfantin par E. SIMONET, 25 gravures par F. PLETSCHE, 1 vol. in-8°, cartonné. . . . . 4 »

Le Livre des petits enfants, cartonnage bradel. . . . . 1 50

### Albums photographiques.

Portraits de toutes les célébrités; reproduction des œuvres des grands peintres photographiés au carbone, format cartes de visite.

— Imagerie dentelée — Cartes à jouer — Fournitures de bureau de luxe. — Ordos — Calendrier — Almanach — Mémorial pour 1863.

## Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1<sup>er</sup> Décembre, le journal le **TEMPS**, organe des opinions libérales, augmentera son format sans augmenter ses prix.

Il sera le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publiera tous les jours des **DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES**, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

**ROMANS-FEUILLETONS** signés de nos premiers écrivains.

**PRIMES GRATUITES**, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primés gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS { Trois mois : 16 fr.  
 DES DÉPARTEMENTS. { Six mois : 32

### Régisse Sanguinée

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les **Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac**. Mangé après les repas, c'est le **digestif le plus efficace**. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature **Sanguinée**, — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors dans toutes les pharmacies.

### A LA VILLE DE CAHORS SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, à l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ARTICLES DE PARIS  
 GALERIE BONAFoux, A CAHORS.

### MM. MANDELLI, Frères

qui ont toujours obtenu la vogue pour les objets d'étrennes, désirant continuer de mériter votre préférence, viennent de recevoir de Paris un choix considérable de ces articles dont la coquetterie, la fraîcheur, l'élégance et le bon goût les engagent à solliciter votre visite.

Convaincus qu'ils pourront satisfaire toutes les exigences de votre goût, ils vous prient d'aller voir leurs jolies marchandises. En outre, comme ils sont les correspondants de MM. Charles Christoffe et C<sup>e</sup>, ils ont dans leur magasin un grand assortiment des orfèvreries, argenteries et dorures de cette maison.

Ils se chargent aussi de faire redorer et réargenter.

### L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire. . . . . 5 fr.

AU FIDÈLE BERGER

### LÉON VERDIER

Confiseur pâtissier, à Cahors, Boulevard Sud.

Grand assortiment de cartonnages des meilleures maisons de France; Bonbons fins assortis, Pralines grillées et à la duchesse, Gâteaux de dessert et de soirée, Bâtons de Jacob Toulousains, Fruits glacés, Pièces montées, Paysages.

Chocolat des fabriques Menier, Louit, Montcamp, Armateur et Colon. Liqueurs de Marie Brizard et Forestier de Bordeaux, de Marcel aîné de Toulouse. Vins fins: Malaga, Madère, Champagne, Vieux Bordeaux, etc.

### CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.